



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Communiqué de presse

agence.eau-loire-bretagne.fr

Orléans, le 12 mars 2019

Hommage à Monsieur Bernard Bonneviot, premier directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, décédé à 96 ans le 5 mars dernier

Le 28 octobre 1966, Bernard Bonneviot, ingénieur du génie rural, a été nommé directeur de l'agence financière de bassin Loire-Bretagne, par le Premier ministre, en même temps que les directeurs des cinq autres agences. La création en 1964 des agences financières de bassin et des comités de bassin innove dans le paysage administratif français de l'époque. A la fois outils de concertation et décentralisés, ces organismes de bassin mettent en œuvre une approche économique nouvelle : le principe « pollueur payeur ». La loi sur l'eau de 1964 ouvre en effet pour la première fois la voie à une stratégie globale de lutte contre la pollution des eaux.



Crédit : aelb - 1965

Chef de la mission technique Loire-Bretagne, en octobre 1965, Bernard Bonneviot est chargé de coordonner les études hydrauliques réalisées par toutes les administrations concernées sur le territoire du bassin « Loire-Bretagne » en vue de préparer l'activité des futurs organismes de bassin. Nommé directeur général de l'agence financière de bassin un an plus tard, il porte l'élaboration du premier programme d'intervention de l'agence et la mise en place des instances de bassin : le comité de bassin et le conseil d'administration.

Bernard Bonneviot s'investit fortement dans l'élaboration du premier programme d'intervention de l'agence...

Pour participer à la lutte contre la pollution, les agences de l'eau et les comités de bassin établissent des programmes d'intervention financière en fonction des spécificités de chaque bassin. En juillet 1968, Bernard Bonneviot fait approuver par le conseil d'administration de l'agence le premier programme pluriannuel d'intervention pour les années 1969 à 1971. Il établit les premières redevances pollution et prélèvement. Ce programme est approuvé par le comité de bassin le 10 décembre 1968. A noter que sur le bassin Loire-Bretagne, l'agence juge nécessaire de mettre en place une redevance sur les rejets d'éléments polluants dans le milieu marin pour protéger les plages et le plateau continental marin en Bretagne et en Vendée.

...et fait prendre conscience de la nécessité de la solidarité de bassin

« Il fallait faire connaître notre action et obtenir les versements des collectivités et des industries pour attribuer efficacement nos contributions financières. Commençait alors pour moi une activité de « représentant de commerce », portant la bonne parole, auprès des maires, des conseils généraux et des unions d'industriels, à travers notre très grand territoire de Langogne en Lozère à Brest. Convaincre les administrations de notre complémentarité, les collectivités locales de ne pas s'opposer à notre action pour des motifs politiques, faire comprendre aux industriels que les redevances leur imposaient une meilleure gestion de leurs eaux et faciliterait le financement de l'élimination de leur pollution. » Extrait de l'interview de Bernard Bonneviot en 2011 pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les 300 collaborateurs de l'agence de l'eau Loire-Bretagne saluent la mémoire du premier directeur général de l'établissement.

Contact presse :

Stéphanie BLANQUART • Délégation à l'information et à la communication
stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr • 02 38 51 73 11

Suivez-nous sur :

[Facebook](#)
[Twitter](#)
[YouTube](#)

L'agence de l'eau Loire-Bretagne

a pour mission d'aider l'ensemble des acteurs de l'eau à préserver la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

De 2019 à 2024, le 11^e programme de l'agence de l'eau va mobiliser 2,27 milliards d'euros pour soutenir les investissements et les programmes d'action nécessaires pour répondre aux enjeux du bassin Loire-Bretagne en matière de reconquête de la qualité des eaux et de solidarité urbain-rural.

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne représente 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il intéresse 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie, et plus de 13 millions d'habitants.

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon - CS 36339

45063 Orléans cedex 2

Tél : 02 38 51 73 73

agence.eau-loire-bretagne.fr stephanie.blanquart@eau-loire-bretagne.fr